Rapport

RAPPORT N°
GEM/15/30802806/00/FR/000
Original

Votre numéro de client :

040 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Rue de Rachecourt 76, 6782 Habergy

Effectué le : 03/02/2025 11:51 - 12:52

Effectué par : MAXIME JAMAGNE (6669)

Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Propriétaire	
Adresse	-
Demandeur du contrôle	
Nom, Prénom	[redacted]
Adresse	Rue de Rachecourt 76, 6782 Habergy

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 331 785
Adresse	Rue de Rachecourt 76, 6782 Habergy
Code EAN	Non communiqué
N° Compteur	20337022
Compteur index jour	70826
Installation contrôlée	- Unité d'habitation
Type d'installation	Installation domestique

DONNÉES DU CONTRÔLE

Base de l'examen	- RGIE - Livre 1 de l'arrêté royal du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. 28/10/2019)
Type de contrôle suivant	- 6.5. Visite de contrôle
Date de réalisation de l'installation	- Avant 01/10/1981 - A partir du 01/10/1981 & avant le 01/06/2020
Dérogations appliquées	- Partie 8

Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30802806/00/FR/000

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Alimentation	Via compteurs GRD
Protection de branchement	- Valeur nominale de la protection placée
Valeur nominale de la protection placée (A)	33
Type d'interrupteur-sectionneur général	- Interrupteur-sectionneur différentiel
Section canalisation d'alimentation du tableau (mm^2)	16
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Tension (V)	- 3x230 V AC

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tableau BT : TGBT

Nombre de circuits	13

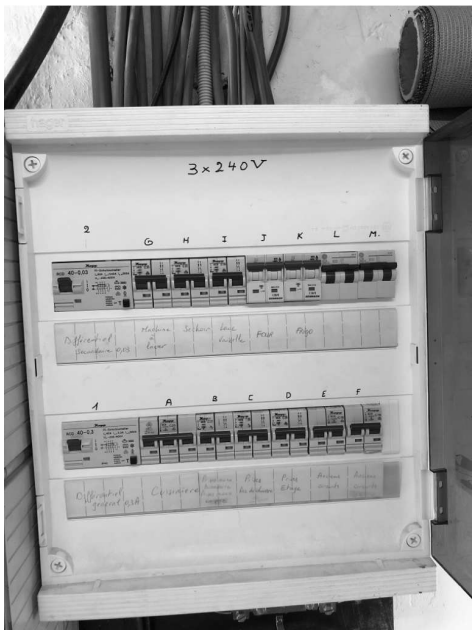

(Tableau électrique)

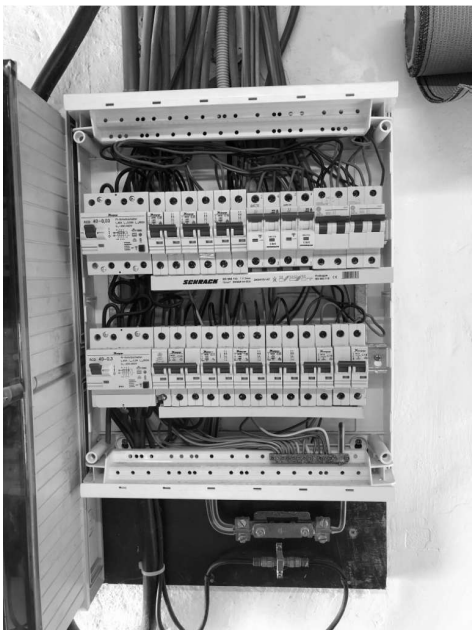

(Tableau électrique - intérieur)

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas unifilaires	Référence	A
	Date	03/02/2025
	Version	1
Plans de position	Référence	B
	Date	03/02/2025
	Version	1

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	OK (contrôle visuel)
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	OK
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	OK (contrôle visuel)
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Pas d'application / vérification pas possible
Mesures de protection CD	OK
Mesures de protection CI	OK
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections de	OK
Les photos éventuelles illustrant par exemple les infractions, observations/remarques, notes, ... sont données à titre d'exemples et ne sont pas limitatives.	
Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.	

Mesures et essais

Type de prise de terre	Conducteurs enfoncés verticalement / Barres / piquets
Resistance de terre BT - Re (Ohm)	14.7
Valeur d'isolement général (Mohms)	2

Infractions constatées

- Néant

Remarques

- Néant

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation dont il est question dans le présent rapport est conforme aux prescriptions définies dans la rubrique "données du contrôle".

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 3/2/2050.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été à nouveau datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient déjà scellées.

Ir F. Dewint
Directeur Général

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

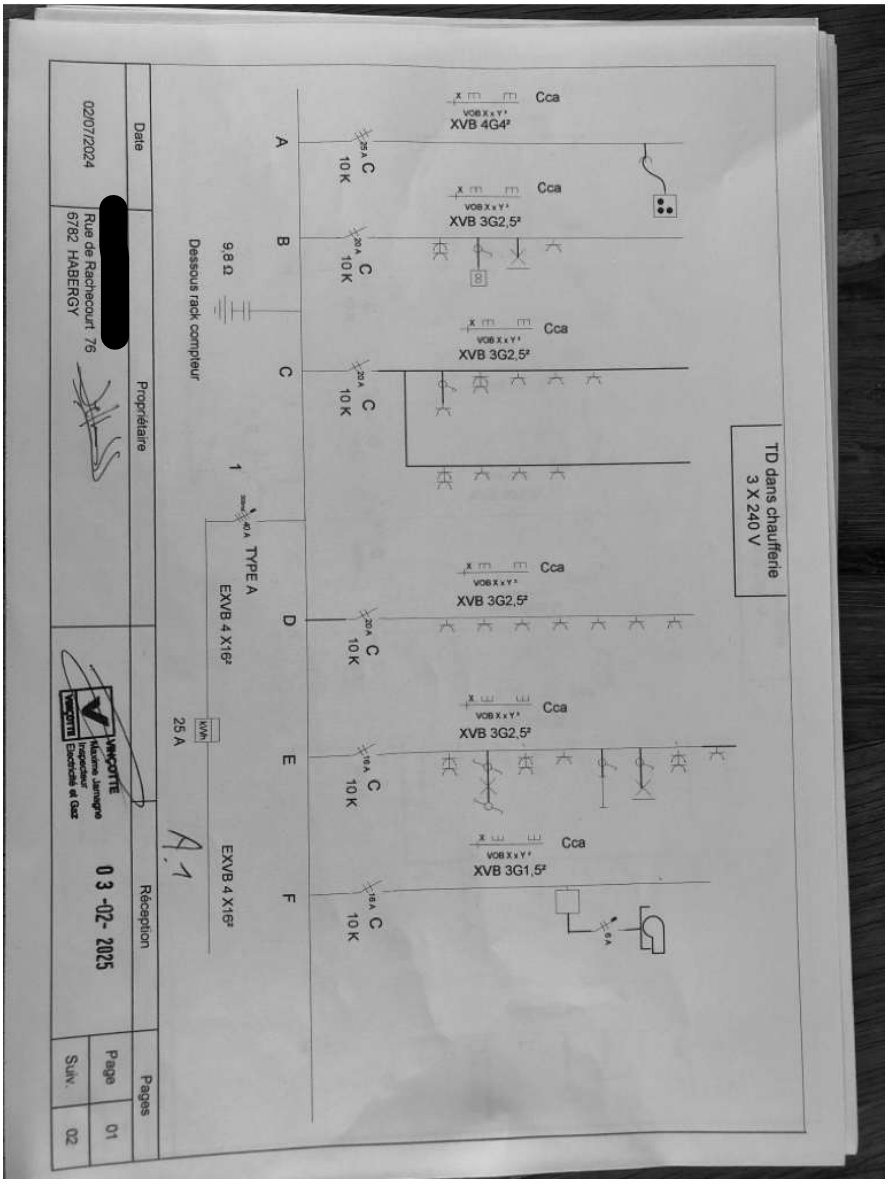

(Schémas unifilaires)

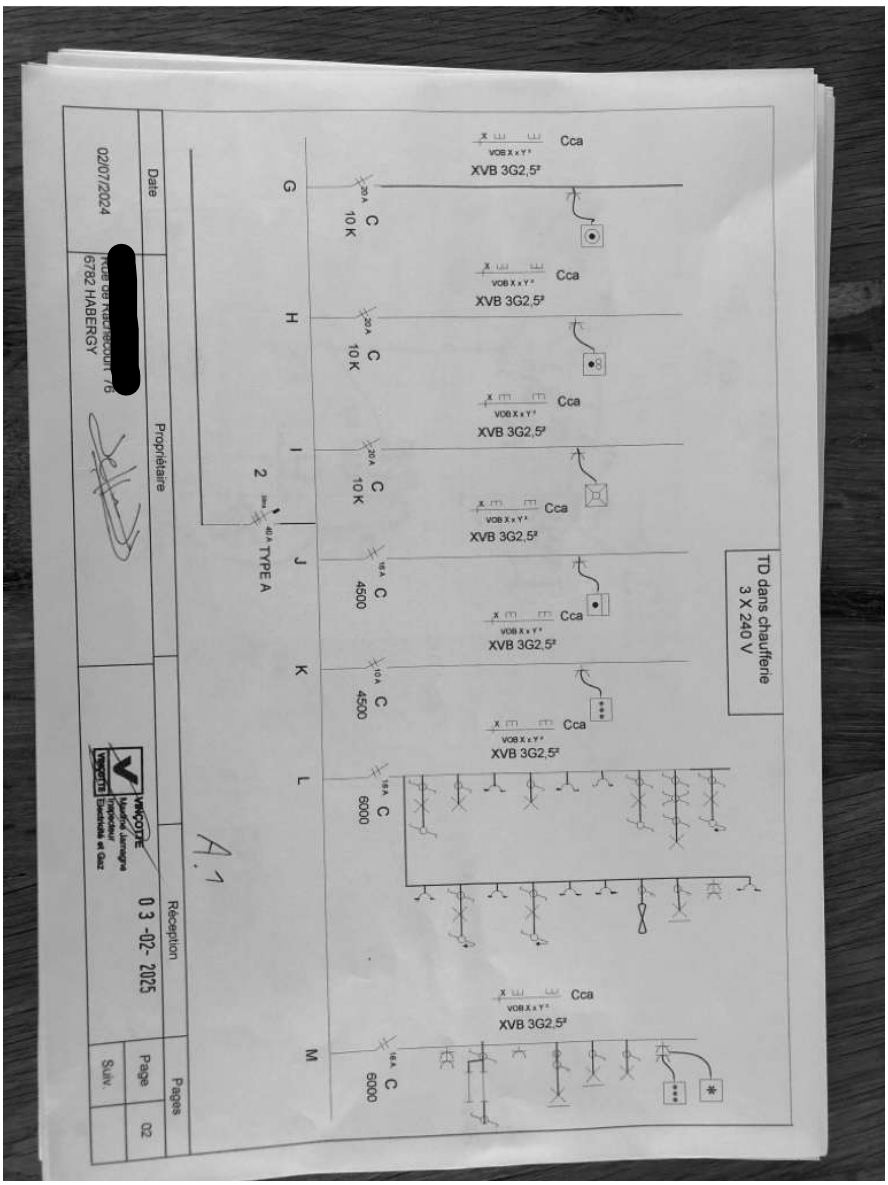

(Schémas unifilaires)

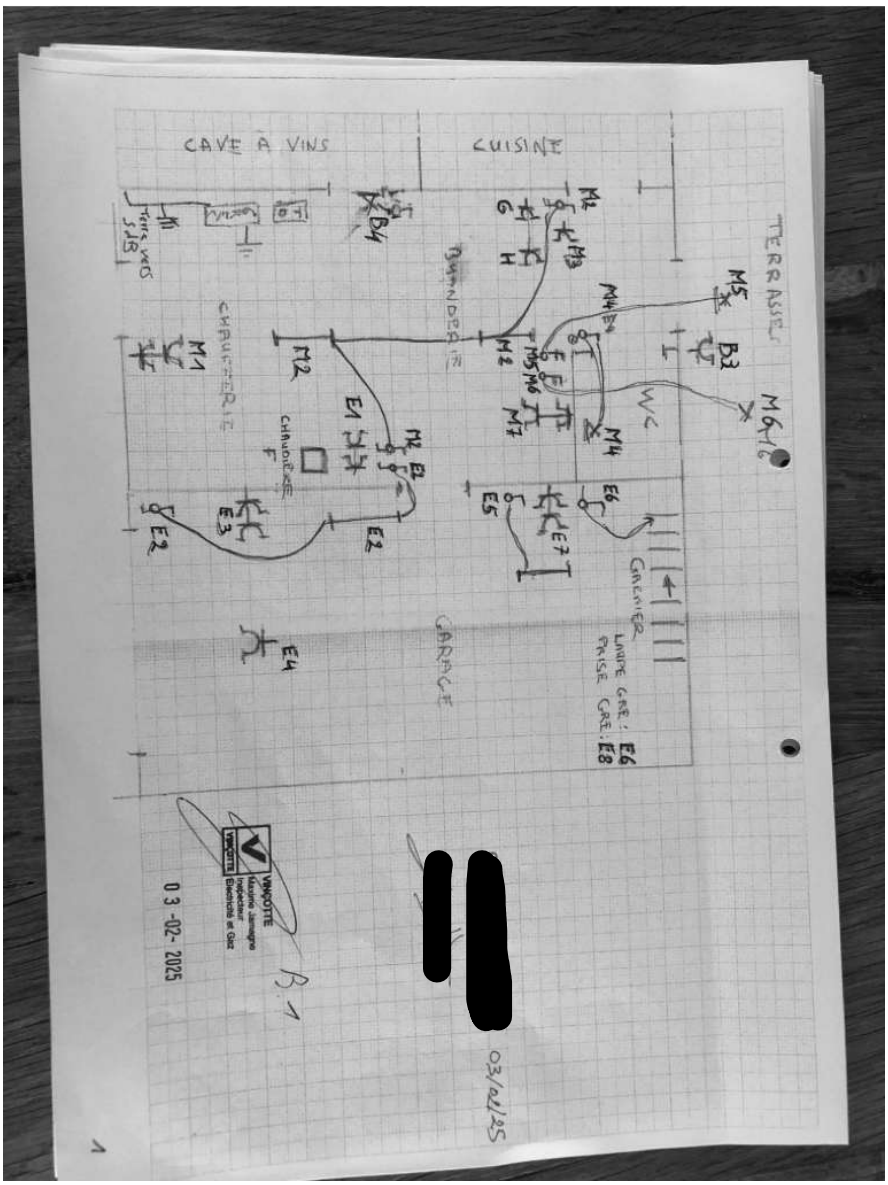

(Plans de position)

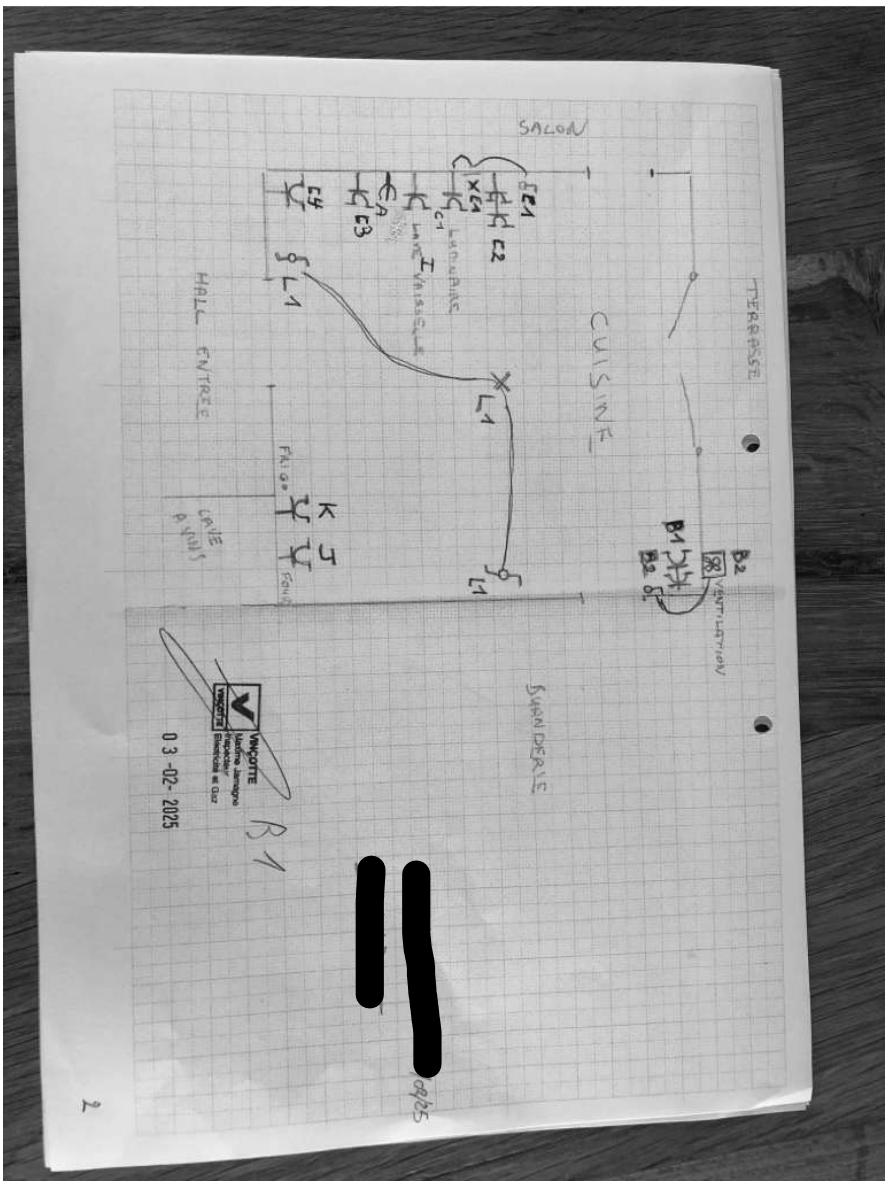

(Plans de position)

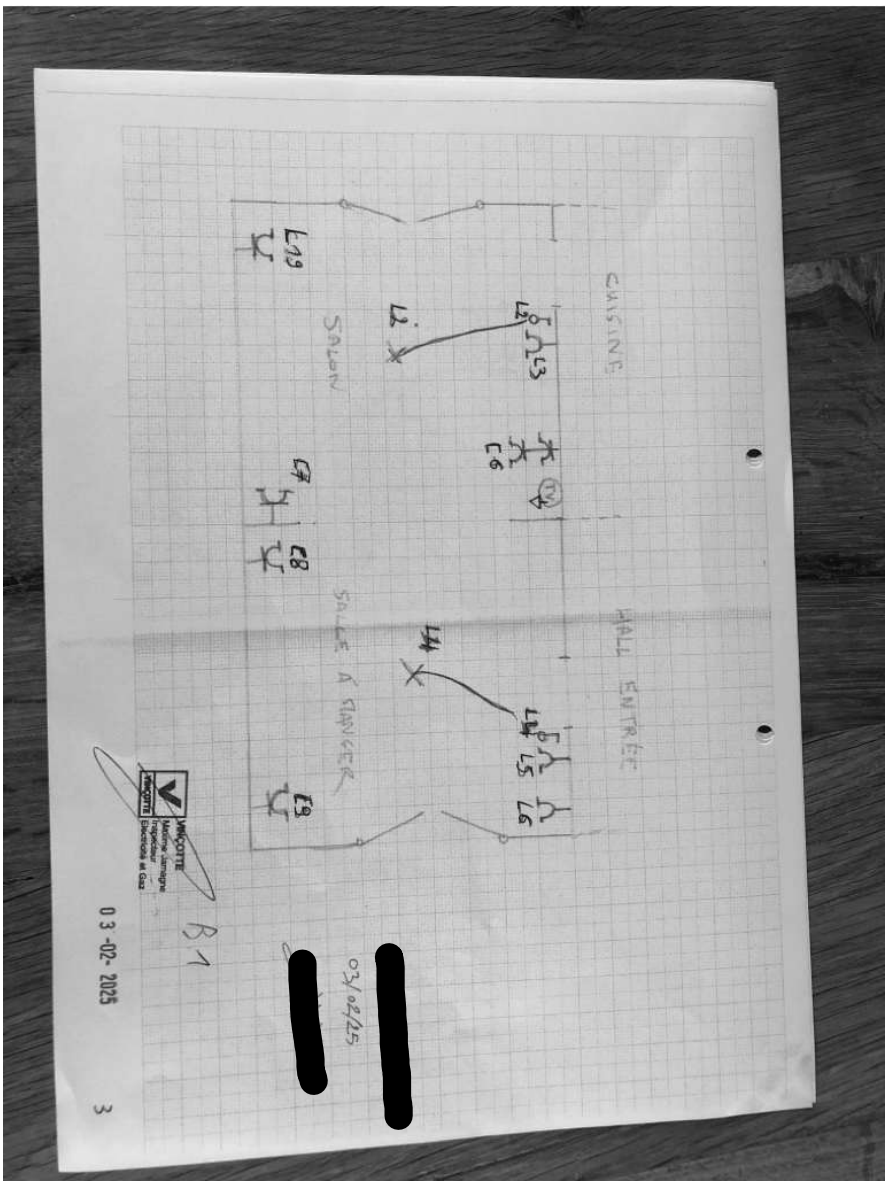

(Plans de position)

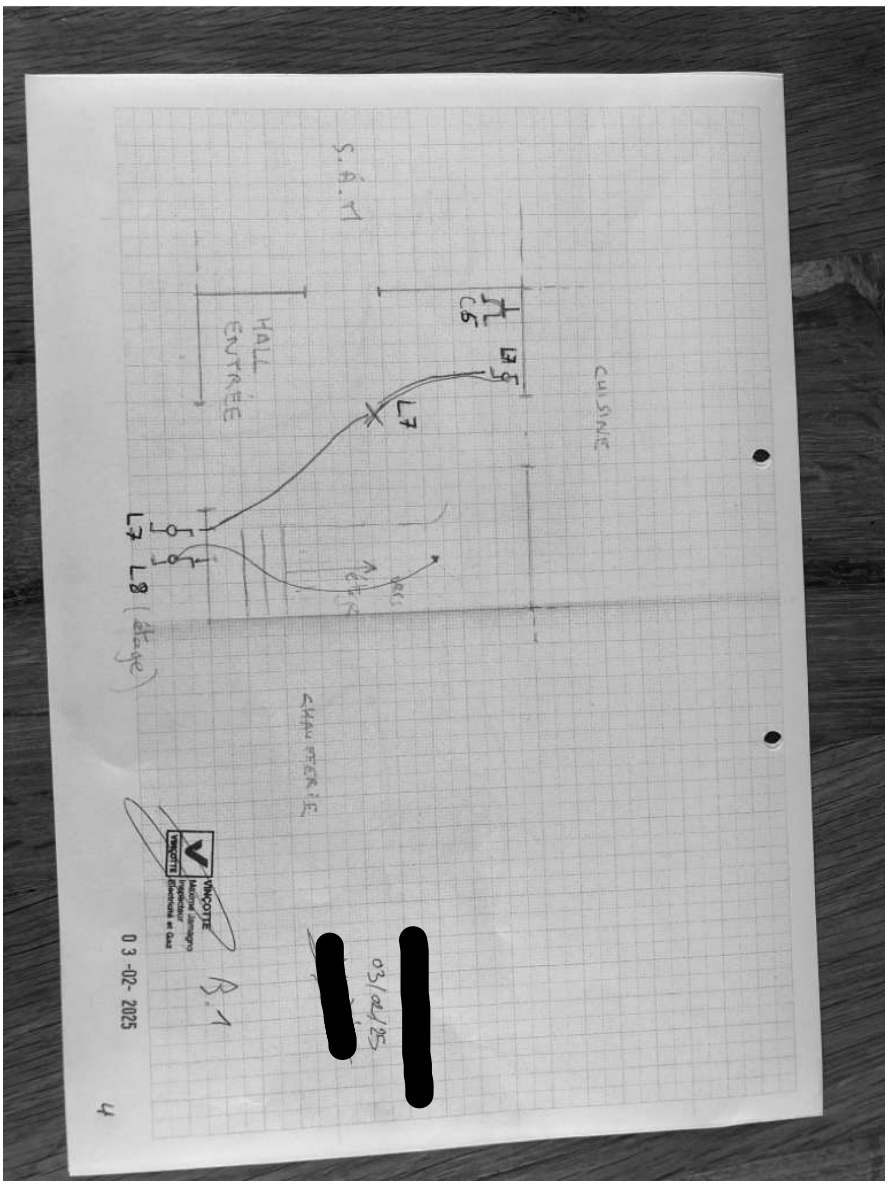

(Plans de position)

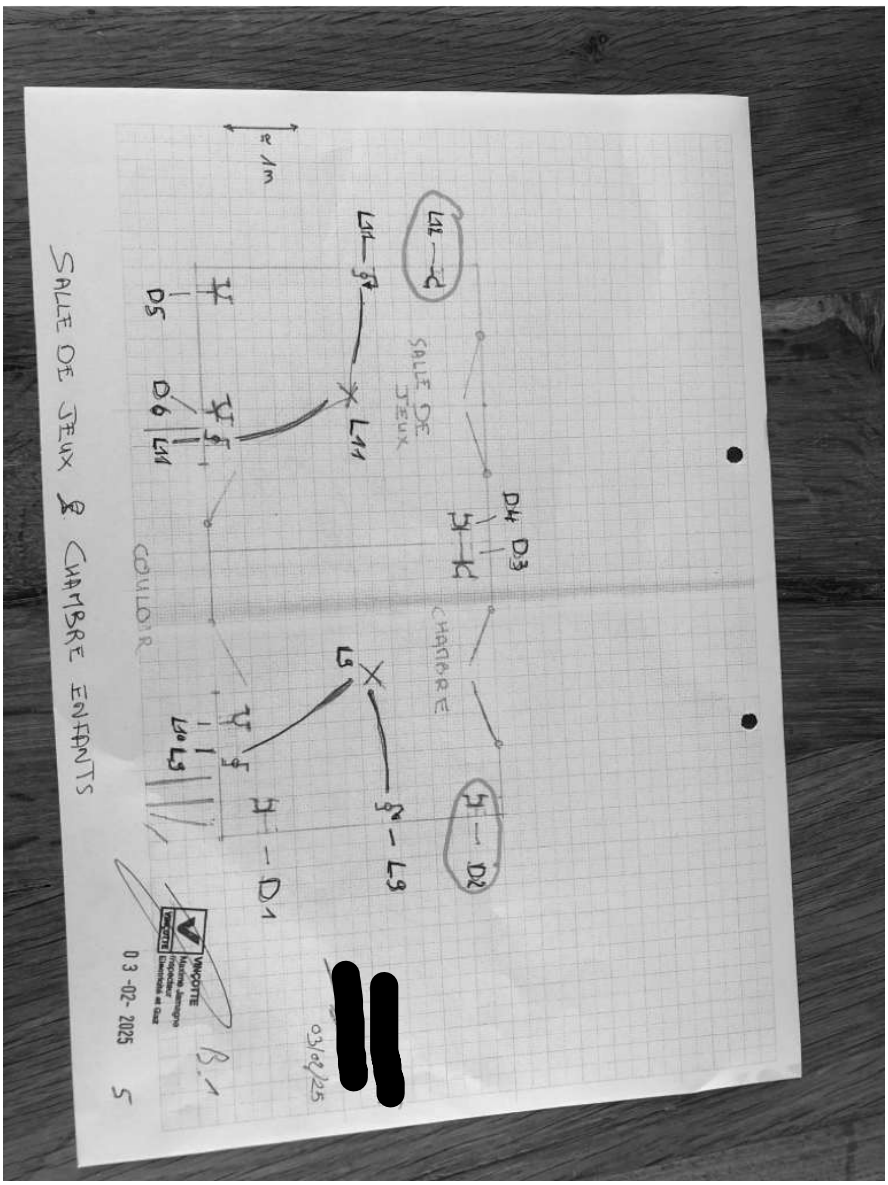

(Plans de position)